FORMATION DU COMITÉ SOCIAL ECONOMIQUE (SSCT)

OBJECTIF(S)

Permettre aux représentants du personnel au CSE/CSSCT :

- D'assurer efficacement leurs missions.
- De développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels.
- De développer leur capacité à analyser les conditions de travail.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Personnel élu CSE/CSSCT.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Présentiel

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

Objectif général : Permettre à l'élu de comprendre son positionnement d'acteur de la prévention, de maîtriser le cadre juridique de son mandat et de mobiliser ses moyens d'action légaux.

1. **Objectifs opérationnels**

À l'issue de cette journée, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les responsabilités civiles et pénales en matière de santé et sécurité au travail.
- Distinguer les rôles et attributions du CSE, de l'employeur et des autres acteurs de la prévention.
- Maîtriser et déclencher les procédures d'alerte (Danger Grave et Imminent, RPS).
- Se positionner comme représentant de l'ensemble des salariés, y compris les travailleurs précaires.

2. **Savoirs (Connaissances théoriques)**

- Les enjeux humains, financiers et juridiques de la santé au travail.

- Les 4 grandes fonctions SSCT du CSE selon le référentiel (Prévention, Promotion, Veille, Consultation).
- Le cadre légal du droit d'alerte (DGI) et de retrait.
- Le délit d'entrave et l'obligation de confidentialité.

3. **Savoir-faire et Savoir-agir (Pratique)**

- Savoir consigner une alerte sur le registre DGI.
- Savoir dissocier un problème individuel d'un risque collectif.
- Savoir structurer une inspection ou visite de terrain.

4. **Méthodes & Activités pédagogiques**

- **Activité d'ouverture** : *"Le mur des représentations"* (Qu'est-ce qu'un élu SSCT ?).
- **Mise en situation** : Simulation de signalement d'un danger imminent par un salarié. Les stagiaires rédigent l'alerte sur le registre, préparent l'enquête conjointe et la réunion d'urgence.

Module complémentaire d'approfondissement (1j)

Le rôle du Référent Harcèlement sexuel et agissements sexistes.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Séances de formation en salle.

Étude de cas concrets.

Exercices pratiques.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 8 à 10 stagiaires.

Exercices pratiques et Diaporama.

Livret récapitulatif remis à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

Exercices d'application (évaluation formative).

Évaluation finale QCM et mise en situation.

CONSIGNES PARTICULIÈRES